

# ARRÊTÉ DU MAIRE

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boisson  
par l'association « la corrida du pic » à l'occasion du forum  
des associations le 5 septembre 2026

n°2026-132



## **Le Maire de la commune de SAINT ROMAIN LE PUY**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,  
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,  
Vu l'arrêté préfectoral n°DS-2025-575 réglementant la police des débits de boissons dans le département de la Loire en date du 07 avril 2025,  
Vu la demande formulée par l'association « la corrida du pic », représentée par sa présidente, Léa DUMOND

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1**

À l'occasion du forum des associations, l'association, « la corrida du pic » et sa présidente, Léa DUMOND sont autorisés à vendre le samedi 5 septembre de 9h00 à 12h00, au Gymnase Francis Rapp située au « 4 chemin de la roue », des boissons du groupe 1 et 3 à savoir :

- **Boissons du premier groupe :** les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;
- **Boissons du troisième groupe :** vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant au maximum 3 degrés d'alcool et vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

### **ARTICLE 2**

La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

### **ARTICLE 3**

**Le présent arrêté sera :**

- affiché en Mairie
- publié au Recueil des Actes Administratifs

**Et ampliation adressée à :**

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- L'association « la corrida du Pic », présidente Léa DUMOND.

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 13 août 2026

**Le Maire,  
André Gachet**

